



Compte rendu du Comité technique du CTMA SOURCES EN ACTION

12 novembre 2020 – Visioconférence

Ordre du jour :

- Bilan de mi-parcours : bilan des phases 1 à 3
- Etat d'avancement de la phase 4 – Préparation/Ajustement de la phase 5
- Présentation du calendrier de renouvellement du contrat
- Point d'information sur les journées d'échange
- Points divers : cas du plan d'eau de St Dizier Leyrenne, ...

Liste des présents et excusés : Annexe 1

Calendrier de fin du CTMA SOURCES EN ACTION 2 : Annexe 2

Planning de renouvellement du CTMA SOURCES EN ACTION 3 : Annexe 3

Le programme « SOURCES EN ACTION » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Restitution des principaux échanges :

1. Bilan de mi-parcours - avancement/ajustement des phases 4 et 5

Les actions de la phase 1 et 2 sont majoritairement réalisées permettant un taux de réalisation élevé sur ces phases (82% et 86% respectivement).

Malgré des actions non soldées et des données non mises à jour sur l'OSCTMA (base de données utilisée pour le suivi), notamment sur la phase 3, le taux de réalisation à mi-parcours est très honorable (75%, supérieur au 60%, requis pour les nouveaux Contrats territoriaux).

Au bout des 3 ans de mise en œuvre de SOURCES EN ACTION n°2, les indicateurs de réalisation (ha, km, ...) dépassent le niveau atteint après 5 ans de SOURCES EN ACTION n°1.

Des doutes sont soulevés sur le décalage des réalisations de la phase 3 et les conséquences sur les phases suivantes :

P. CHEVILLEY pose la question sur la pertinence du bilan de la phase 3. Certaines actions ne seront réalisées qu'en 2021. Il faudrait préciser aux financeurs que c'est un bilan partiel de la phase 3. Concernant la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, elle précise également que quelques actions de la phase 4 seront peut-être réalisées mais vraisemblablement, la phase 5 ne sera pas réalisable.

E. HENNEQUIN précise que les plans de gestion des zones humides de la phase 5 ne seront réalisés qu'en 2022.

L. MATABON considère que l'année 2021-2022 sera utilisée pour réaliser les actions de phase 3 et phase 4 et demande s'il serait possible de faire les demandes de subvention pour réaliser phase 5 en 2022/2023.

G. RODIER répond que pour respecter l'échéancier global de la transition SOURCES EN ACTION n°2 – SOURCES EN ACTION n°3, on ne peut pas retarder les réalisations. En effet, S. ANDRE précise que la période d'élaboration entre 2 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ne peut excéder 2 ans. Au cours de l'année 2021, le maximum d'actions de phase 3, phase 4 et phase 5 doivent être réalisées. En 2022, seuls des reliquats d'actions pourront être réalisés.

Pour préparer la dernière année du CTMA et finaliser le maximum d'action, le calendrier de fin de contrat (cf *Annexe 2*) est présenté aux maîtres d'ouvrage et financeurs.

2. Calendrier de renouvellement du contrat et période d'élaboration de SOURCES EN ACTION n°3

Le calendrier de renouvellement du CTMA SOURCES EN ACTION (cf *Annexe 3*) est présenté aux maîtres d'ouvrage et financeurs. Il détaille l'étape de finalisation de SOURCES EN ACTION n°2, l'étape de bilan et synthèse de SOURCES EN ACTION n°2 et l'étape de préparation de SOURCES EN ACTION n°3.

P. CHEVILLEY estime que la phase de diagnostic terrain par les maîtres d'ouvrage est trop courte sur l'échéancier global.

E. HENNEQUIN demande si d'autres études pourront être réalisées : telles qu'une campagne LIDAR pour diagnostiquer l'état des zones humides.

Le programme « SOURCES EN ACTION » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Le bilan de SOURCES EN ACTION n°2 permettra d'aiguiller la définition des priorités d'actions pour SOURCES EN ACTION n°3. Cette étape est importante pour aiguiller sur les axes de travail à privilégier pour le futur contrat et orienter les diagnostics de terrain. Les suivis scientifiques et notamment l'étude du BRGM seront utilisées lors de l'écriture de SOURCES EN ACTION n°3. Il est envisagé de réunir le comité scientifique courant 2021 pour réfléchir sur l'intégration des suivis dans le bilan SOURCES EN ACTION n°2.

P. GOUIFFES résume les discussions. Les maîtres d'ouvrage doivent fournir aux coordinateurs la phase 3 pour conclure sur les actions réalisées/restantes sur cette phase. Pour décider des actions de la phase 5, les coordinateurs doivent disposer du bilan de phase 3 et phase 4. Il demande s'il serait envisageable de faire évoluer la phase 5 en études complémentaires pour SOURCES EN ACTION n°3 ? Enfin, il rappelle que les demandes de subvention doivent être finalisées pour mi-juin 2021.

S. ANDRE répète qu'un bilan de ce qui est fait/non fait sur les phases 3 à 5 doit être réalisé. Il précise également que la phase d'élaboration d'un nouveau CTMA est de 2 ans, il n'est donc pas possible d'étendre le calendrier prévisionnel global. Il complète également en précisant qu'il n'est pas nécessaire de réaliser un diagnostic terrain détaillé sur tout le secteur. Il faut se baser sur le nouvel état des lieux de 2019 qui définit les masses d'eau prioritaires et sur le bilan de SEA 2. Ces données permettront d'orienter les diagnostics terrains vers les masses d'eau prioritaires.

S. LORIOT souligne que la définition des priorités de SOURCES EN ACTION n°3 est limitée par la fin du bilan de SOURCES EN ACTION n°2 et l'écriture de la programmation de SOURCES EN ACTION n°3.

P. CHEVILLEY demande si un autre COPIL, autre que celui de janvier est prévu en 2021.

Les coordonnateurs répondent favorablement. Celui de janvier permettra de valider les demandes de reports des actions et de valider l'organisation globale de la fin de contrat. Un 2nd pourra être organisé dans l'été.

3. Plan d'eau de Saint-Dizier-Leyrenne

Guillaume RODIER indique que ce projet était initialement prévu au 1^{er} contrat (1,5M€ prévus pour cette action sur un total de 7,5M€) sans réalisation effective. L'opération n'avait pas été reconduite en 2017 dans le contrat actuel. La commune souhaite relancer ce projet, qui pour être éligible aux financements régionaux, doit intégrer SOURCES EN ACTION n°. La faisabilité d'une intégration par voie d'avenant est déconseillée (difficultés administratives d'ordre contractuel, calendrier de réalisation étendu sur 3 ans et largement au-delà de l'achèvement de SOURCES EN ACTION n°2... La proposition d'une assistance à maître d'ouvrage par la communauté de commune Creuse Sud-Ouest, conseillée dès la fin 2019, est privilégiée. Ce scénario est prévu contractuellement pour plusieurs maîtres d'ouvrage signataires (CC Creuse Sud-Ouest, PETR Monts et Barrages, PNR ML).

Un bilan du budget non consommé sur le thème continuité écologique sur les phases 3, 4 et 5 est nécessaire. Justifiant la nécessité de remplir l'outil OSCTMA.

S. ANDRE précise qu'il faut attendre le retour sur les crédits disponibles par les maîtres d'ouvrage et la validation lors du COPIL. Outre le transfert de budget d'une phase à l'autre, il est envisageable de transférer les budgets d'une thématique à une autre (récupérer l'enveloppe sous-consommée de phase 5 plutôt que de transférer l'enveloppe non-consommée de la phase 3). La demande de subvention doit être réalisée au plus tard en juin 2021. Il précise également que pour un projet de

Le programme « SOURCES EN ACTION » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

cette ampleur, la maîtrise d'œuvre peut être prise en charge par l'AELB a posteriori, un seul dossier de demande de subventions pour les travaux est donc suffisant.

4. Points divers

L'AELB explique que le dépôt des demandes de subvention doit désormais être effectué par voie dématérialisée (exceptée pour l'acquisition foncière qui doit se faire par demande papier). Voici le lien qui permet d'accéder aux demandes en ligne : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>. Le guide détaillé de la démarche est téléchargeable en pdf.

P.H PARDOUX indique que Géonat va intervenir sur l'effacement d'un étang. Il s'exprime sur la difficulté à réunir le conseil d'administration. Il y a peu de chance que les phases 4 et 5 soient réalisées. La phase 3 sera réalisée en début 2021.

T. BONNAFOUX avance sur le projet de mise aux normes du plan d'eau communal de Tarnac via des aménagements ; augmentant alors le taux de réalisation sur la thématique « continuité » pour la phase 3 (donnée à mettre à jour dans OSCTMA).

A. JACQUET précise que les actions agricoles de la phase 3 sont programmées en 2021, et que ce volet agricole est annulé pour les phases 4 et 5. Le PETR MB peut s'engager en continuité écologique en assistance à maître d'ouvrage mais pas en maître d'ouvrage.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne précise qu'un appel à projet existe pour l'effacement d'étang/ouvrage pour des particuliers (ouvert jusqu'à mars 2021). Il est complété par un appel à projet de la Région permettant un financement à la hauteur de 100% pour les privés. A. JACQUET précise qu'elle n'a pas le temps de démarcher les propriétaires pour les informer.

F. IRIBARNE s'exprime sur la disponibilité des prestataires qui peut impacter la faisabilité des actions. En effet plusieurs MO travaillent avec les mêmes entreprises.

S. LORIOT demande s'il ne serait pas envisageable de faire des demandes groupées des maîtres d'ouvrage pour donner plus de visibilité aux entreprises.

E. HENNEQUIN complète en soulignant que se grouper permettrait d'avoir des marchés plus gros, intéressants pour des entreprises de plus grande ampleur.

L. MATABON indique qu'un ajustement des actions sera réalisé dans la programmation de 2021, qu'il y a une bonne dynamique actuelle sur le volet agricole et qu'elle souhaiterait augmenter son enveloppe pour cette dernière phase. La question est posée auprès des financeurs.

S. LORIOT conclut la réunion en précisant que le bilan des réalisations sur les premières années du contrat est honorable. Il relève les difficultés de l'année 2020 qui de façon générale ont perturbé l'activité des opérateurs et précise la nécessité de disposer d'une bonne visibilité des actions réalisables pour la dernière année du contrat. A ce titre, il encourage les maîtres d'ouvrage à fournir avant la fin de l'année selon le planning indiqué, les données de réalisations de phase 3 et des programmations pour la dernière année de SOURCES EN ACTION n°2.

Le programme « SOURCES EN ACTION » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Annexe 1

Liste des personnes présentes :

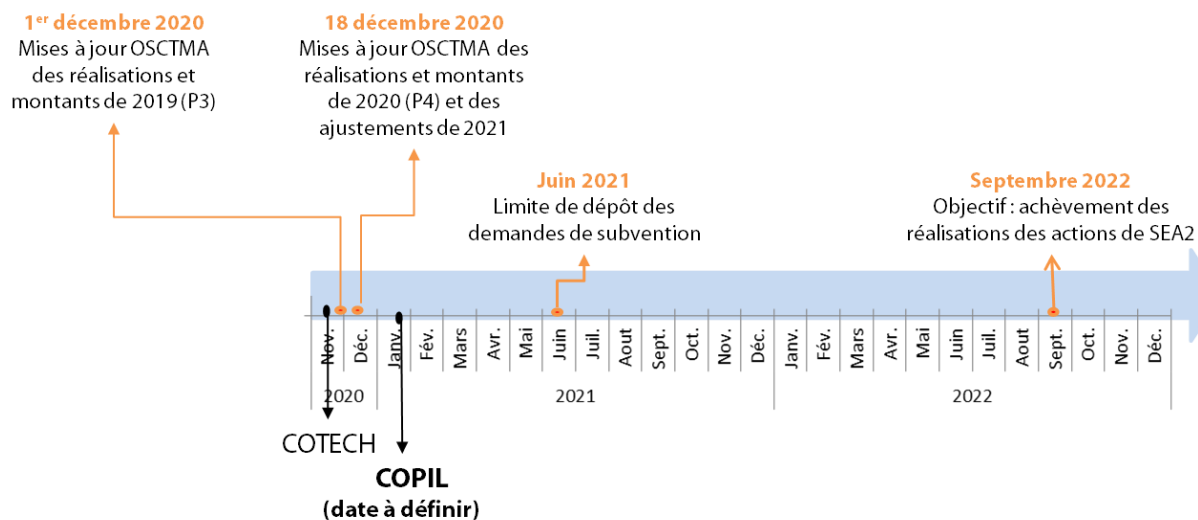
ANDRE	Samuel	AELB
BERTHELOT	Vincent	EPTB Vienne
BONNAFOUX	Thomas	CC V2M
BOURRET	Laurent	ONF
CHARLAT	Stéphanie	FDPPMA 87
CHEVILLEY	Peggy	CC CSO
GAUBERT	Camille	PNR ML
GOUIFFES	Patrick	AELB
HENNEQUIN	Erwan	CEN Limousin
HETSCH	Emmanuelle	Chambre Agri 87
IRIBARNE	Florent	Conseil Général Creuse
JACQUET	Alice	PETR du Pays Monts et Barrages
LABAYE	Guy	Chambre Agri 23
LORIOT	Stéphane	EPTB Vienne
LUTRAT	Flavien	CD23
MATABON	Leslie	CC CGS
PAGET	Christelle	CPIE 19
PARDOUX	Pierre-Henri	FDPPMA 23
RIBEYRE	Delphine	FRCIVAM
RODIER	Guillaume	PNR ML
RUSY	Vanessa	SABV
SANCHEZ	Amandine	CEN Limousin
THURET	Helene	EPTB Vienne
VERSANNE-JANODET	Sébastien	MEP 19
VEYSSIERE	Karine	CD19

Liste des personnes excusées :

COMBY	Amandine	MEP19
FUENTES	Yohann	Région NA
MENNESSIER	Vincent	CC HCC
NAUDON	David	LNE
PETITJEAN	Stéphane	FDPPMA 19

Annexe 2

ECHEANCIER DE LA FIN DU CTMA SOURCES EN ACTION 2



Annexe 3

CALENDRIER DE RENOUVELLEMENT DU CTMA SOURCES EN ACTION 3

